



# COMMUNIQUÉ

# DE PRESSE

**MARDI 24 NOVEMBRE 2015**

## Coupes de bois dans une réserve intégrale : FNE en appelle à l'état pour que le futur parc national forestier ne soit pas vide de sa substance

L'Office national des forêts (ONF) prévoit de mettre en vente le 25 novembre prochain plusieurs milliers de mètres cubes de bois prélevés dans le cœur du futur parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne. Cette vente peut encore être suspendue si l'ONF ou l'Etat en prennent la responsabilité ; pour FNE et ses associations fédérées, procéder à cette vente porterait un terrible coup au futur parc national.

Dotée d'une surface forestière très importante, la France est pourtant l'un des rares pays européens à ne pas posséder de parc national forestier de plaine. Répondant à un engagement du Grenelle de l'Environnement en 2007, le projet de Parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne a été officiellement lancé par l'Etat en 2009.

**Procéder aux coupes, c'est scier la branche sur laquelle le projet de parc est assis**

Le fleuron de ce futur parc national sera la réserve biologique intégrale du massif d'Arc-Châteauvillain (Haute-Marne). D'une surface de 3 100 ha d'un seul tenant, cet espace constituera la plus vaste forêt en libre évolution de France métropolitaine, renseignant au fil des années sur l'évolution naturelle des forêts et sur le fonctionnement global des écosystèmes feuillus, en particulier face au changement climatique.

**AGISSEZ AVEC NOUS. REJOIGNEZ-NOUS SUR [FNE.ASSO.FR](http://FNE.ASSO.FR)**



Mais ces rôles ne peuvent être assurés que si la future réserve est constituée de peuplements âgés comportant des gros et très gros arbres, précisément ceux qui feront l'objet de la mise en vente.

FNE, FNE Bourgogne, Champagne Ardenne Nature Environnement et Nature Haute-Marne dénoncent ces coupes qui n'auront qu'une rentabilité réduite. En revanche, elles porteront fortement atteinte à la biodiversité forestière, dont nous rappelons qu'elle constitue 80 % de la biodiversité terrestre métropolitaine et qu'elle est très dépendante de la présence de bois mort et de vieux bois.

*« Avec la poursuite de l'exploitation des vieux arbres, c'est bien le patrimoine du futur parc national qui est pillé. En amputant la réserve de sa fraction la plus mûre, ces coupes retardent pour plusieurs décennies l'intérêt d'un espace strictement protégé et dédié à la recherche scientifique »,* explique Romaric Leconte, co-président de l'association Nature Haute-Marne.

### **Une vente qui mettrait à mal la cohérence des pouvoirs publics**

Pour renoncer aux coupes et aux travaux forestiers dans la future réserve intégrale, l'ONF demande une compensation financière à l'Etat, qui la lui refuse. Au-delà des calculs financiers, aller au bout de cette vente coûtera très cher à l'Etat et à son gestionnaire en termes d'image et de confiance, à l'échelle locale comme nationale.

Pour Isabelle Beuniche de FNE Bourgogne, *« Comment les habitants, qui ont consenti à ce projet de réserve et sont prêts à accepter diverses contraintes liées au statut de parc national, peuvent-ils comprendre l'opération prévue ? L'exemple doit venir de l'Etat. »*

En tant que gestionnaire des forêts domaniales, l'ONF a la possibilité légale de retirer de la vente les lots issus des parcelles concernées, ainsi que de reporter des coupes ou de prendre l'initiative d'instruire d'ores et déjà le projet de réserve intégrale. En tant que propriétaire et porteur du projet de parc national, l'Etat, tant au niveau des Ministères que de ses services et établissements publics, doit assumer ses engagements et ses responsabilités politiques et financières, reconnaissant par là que l'intérêt futur du parc serait irrémédiablement diminué si ces arbres étaient coupés.

FNE demande à l'Etat et à l'ONF de suspendre, à titre conservatoire, toute coupe ou travaux en attendant d'organiser une concertation avec les acteurs qui travaillent à la concrétisation d'un parc national à la hauteur des enjeux futurs, dont la base sera aussi de disposer de l'arrêté de prise en considération pour pleinement le concrétiser et y œuvrer.

**France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3000 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), [Facebook](#) et [Twitter \(@FNEasso\)](#).**